AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif

CDC DU ROUILLACAIS

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2019 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi par

CHARENTE eaux
ASSISTANCE AUX COLLECTIVITÉS

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

Sommaire

PRIX & QUALITE **0**

DU SERVICE PUBLIC **0**

1. Caractérisation technique du service **3**

1.1. Présentation du territoire desservi 3

1.2. Cadre contractuel 4

1.2.1. Les contrats 4

1.2.2. Les avenants 5

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service 6

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie 7

1.5. Volumes facturés 8

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 8

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 9

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées 9

1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0) 10

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service **11**

2.1. Modalités de tarification 11

2.1.1. Fixation des tarifs en vigueur 11

2.1.2. Tarifs domestiques 11

2.2. Facture d'assainissement type 14

2.3. Recettes 18

3. Indicateurs de performance **20**

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 20

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 20

3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 22

3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3) 23

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 24

3.6. Renouvellement des réseaux 25

3.7. Taux d'impayés 25

4. Financement des investissements **26**

4.1. Montants financiers 26

4.2. État de la dette du service 26

4.3. Amortissements 26

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement 27

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité 27

6. Tableau récapitulatif des indicateurs 28

6.1. Régie 28

6.2. Rouillac 29

6.3. A l'échelle du territoire de la CDC 30

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : CDC DU ROUILLACAIS (Communauté de communes)
- **Territoire des services 2019** :

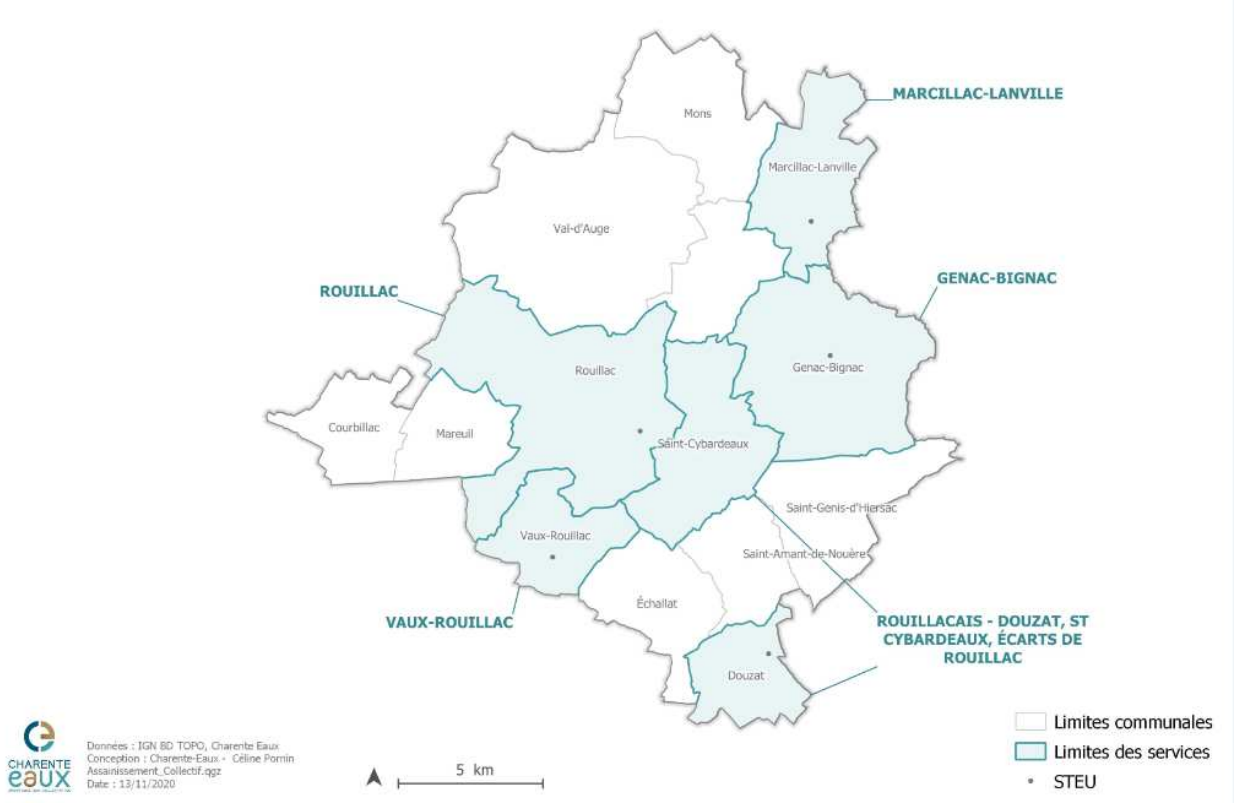

A compter de 2020, mise en service de la station de Gourville. Les travaux du système d'assainissement ont été engagés en 2017-2018 et se sont terminés fin 2019.

- **Modes de gestion :**

La compétence d'assainissement collectif de la CDC du Rouillacais est découpée selon les entités de gestion suivantes :

Entité de gestion	Mode de gestion
Genac Bignac	Régie avec prestation de service
Marcillac - Lanville	Régie avec prestation de service
Gourville (Cne déléguée de ROUILLAC)	Régie avec prestation de service
Ecarts Rouillac et St Cybardeaux	Régie avec prestation de service
Douzat	Régie avec prestation de service
Vaux-Rouillac	Régie
Rouillac	Concession de service

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Genac Bignac				
Genac Bignac SAUR 2012	SAUR	Régie avec une prestation prépondérante	1/02/2012	31/01/2022
Marcillac - Lanville				
Marcillac-Lanville VEOLIA 2009	VEOLIA	Régie avec une prestation prépondérante	1/01/2009	31/12/2019
Rouillacais - Douzat – Rouillacais -Ecarts de Rouillac et Saint Cybardeaux				
Rouillacais SAUR 2015	SAUR	Régie avec une prestation prépondérante	1/01/2015	31/12/2019
Vaux-Rouillac				
Régie CDC DU ROUILLACAIS - Vaux-Rouillac		Régie	-	31/12/2019
Rouillac				
Rouillac SAUR 2018	SAUR	Affermage	1/01/2018	31/12/2022

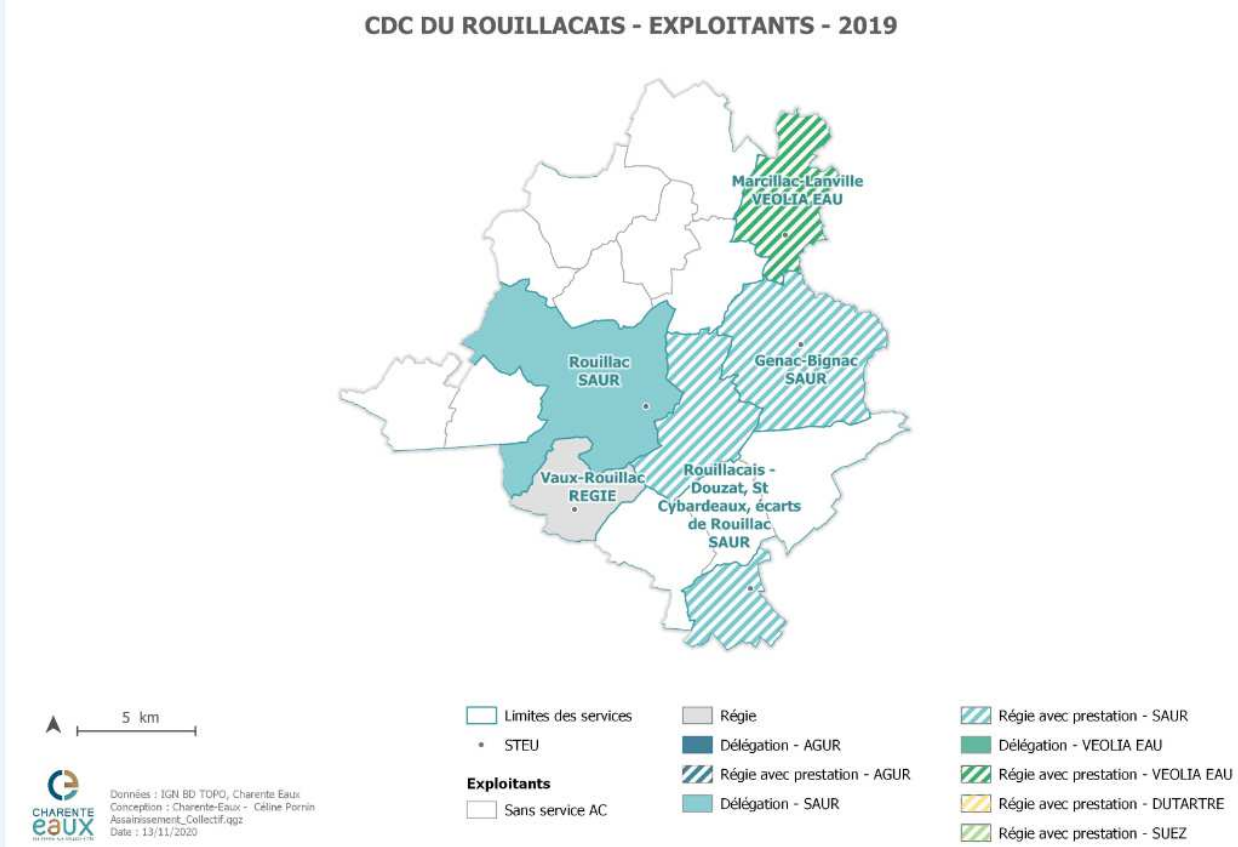

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

A compter du 1er janvier 2020 :

- les « écarts de Rouillac et Saint-Cybardeaux » intègrent le contrat d'affermage « Rouillac »
- une nouvelle prestation de service regroupe : « Douzat, Rouillac (concernant la commune déléguée de Gourville et ci-après nommée « Gourville »),Marcillac Lanville et Vaux Rouillac »

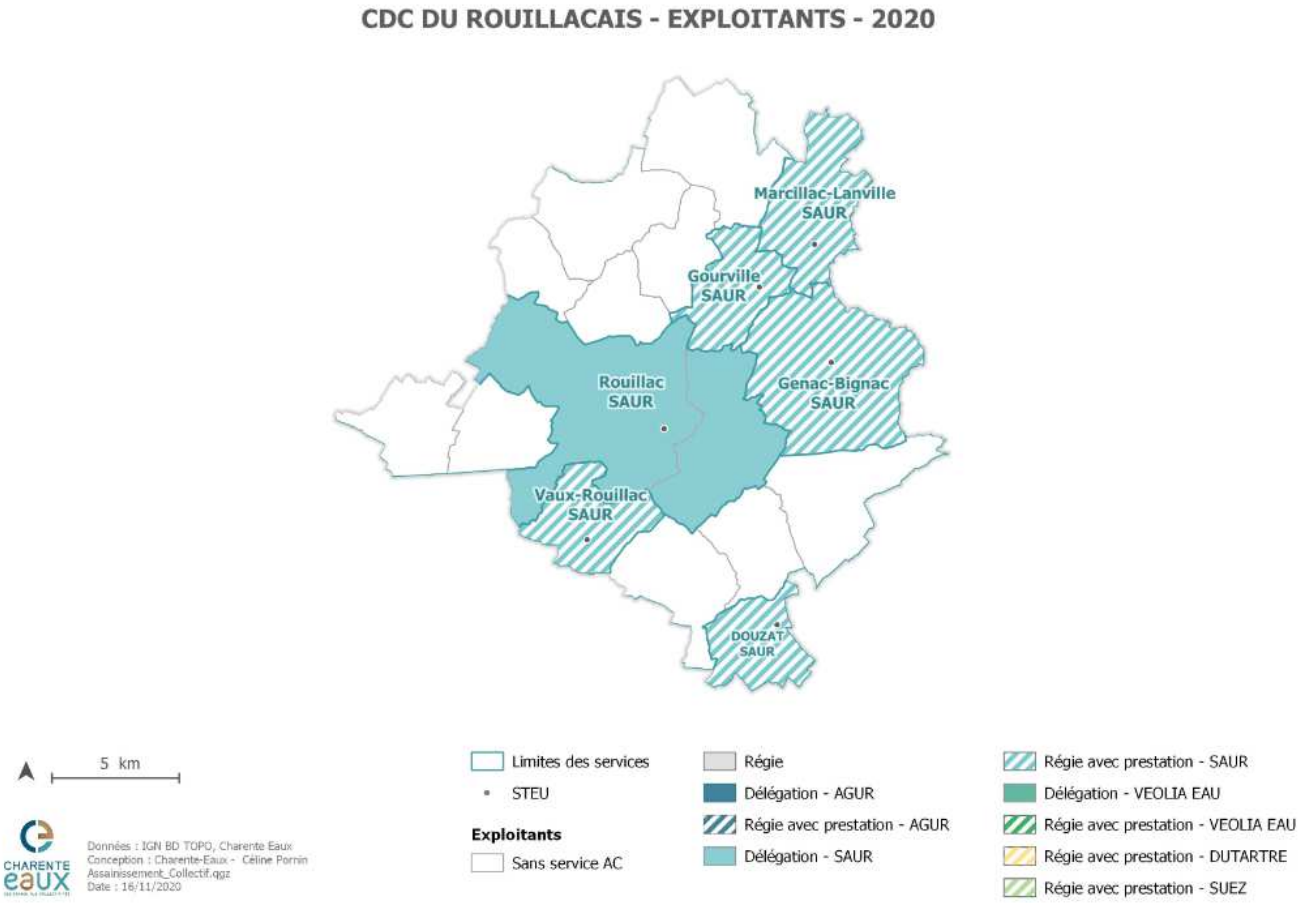

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Rouillac SAUR 2018 (Rouillac)		
Avenant 1	1/01/2018-	Formalisation transfert commune à CDC
Avenant 2	1/01/2020-	Modification du périmètre, étendu à St Cybardeaux et écarts de Rouillac

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche	Commentaire
Affermage		
Collectivité	Renouvellement	des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration
Exploitant	Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
	Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
	Mise en service	assainissement collecte
	Entretien	des branchements, des clôtures, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, des postes de relèvement, des stations d'épuration
	Renouvellement	des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques
	Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues
Prestation de service – Genac Bignac		
Collectivité	Gestion du service	relève des compteurs
	Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
	Renouvellement	de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
	Gestion des abonnés	traitement des doléances client
	Mise en service	assainissement collecte
	Entretien	des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
	Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues
Prestation de service – Marcillac Lanville		
Collectivité	Renouvellement	des branchements, des collecteurs, du génie civil
Exploitant	Gestion du service	fonctionnement, surveillance et entretien des installations
	Entretien	des branchements, des collecteurs, des équipements électromécaniques, des postes de relèvement, des stations d'épuration
	Renouvellement	des équipements électromécaniques
	Prestations particulières	curage hydrodynamique
Prestation de service – Rouillacais – Douzat – Ecarts de Rouillac et Saint Cybardeaux		
Collectivité	Renouvellement	de la voirie, des collecteurs, du génie civil
Exploitant	Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
	Entretien	de l'ensemble des ouvrages
	Prestations particulières	curage hydrodynamique, traitement des boues

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2019, le service public d'assainissement collectif a desservi 1 456 abonnés représentant une population de 3 518 habitants [1] (soit 2,42 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2018	1 484 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2019	**1 456 abonnés**
Variation en %	-1,89 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 38,05 abonnés/km pour l'année 2019.

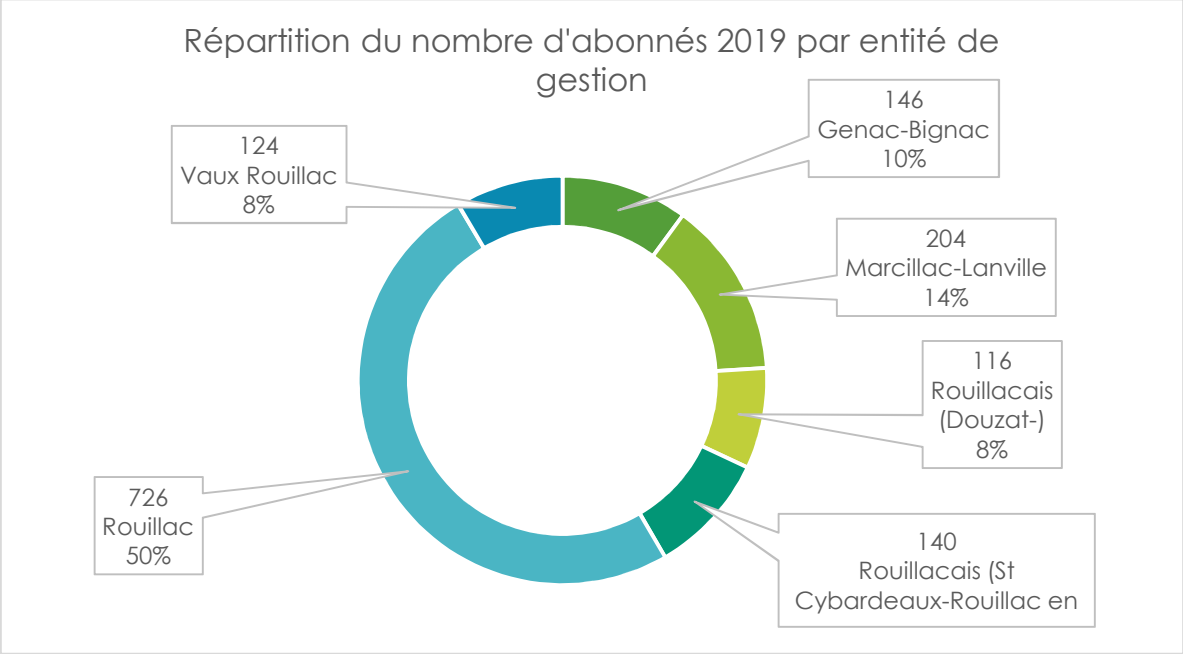

[1] Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2018 (m3)	Volumes facturés en 2019 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques ([1][2])	117 403	119 703	1,96
Total des volumes facturés aux abonnés	**117 403**	**119 703**	1,96

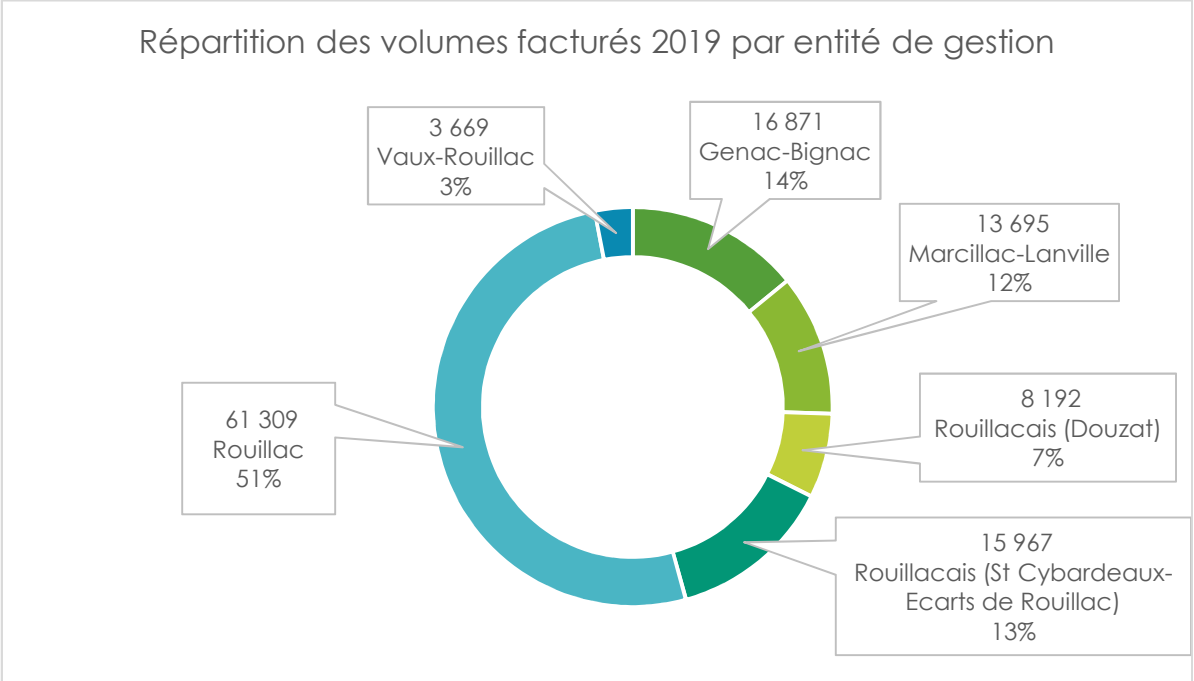

Remarque : Concernant le volume facturé de l'entité de gestion « Vaux Rouillac », l'écart entre 2018 (12 267 m3) et 2019 (3 669 m3) correspond à un décalage dans la facturation.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** en 2019 (0 en 2018)

[2] Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 0 km de réseau unitaire,
- 38,27 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 38,27 km (38,27 km en 2018)

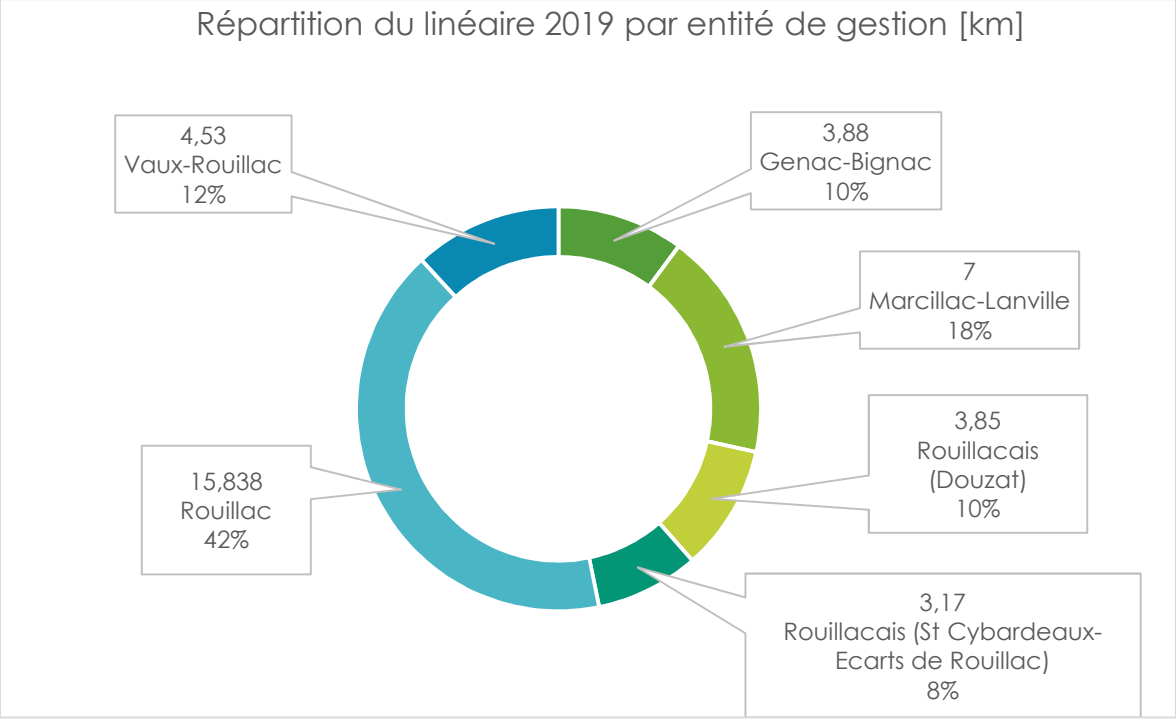

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Genac Bignac					
Station d'épuration communale	0516148V001	Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement	350	AM du 21 juillet 2015	Fossé puis Les Noides
Marcillac - Lanville					
Station d'épuration communale	0516207V001	Traitement biologique par lagunage naturel	450	AM du 21 juillet 2015	fossé puis L'Auge
Vaux-Rouillac					

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Station d'épuration	0516395V002	Filtres plantés de roseaux	350	APS du 14/09/2016	Infiltration
Douzat					
Station d'épuration de Douzat	0516121V001	Traitement biologique par filtre planté	400	APS du 27/06/2014	Bassin d'infiltration
Rouillac					
Station d'épuration communale	0516286V003	Traitement biologique par boues activées	2 850	APS N° 16-2008-00020	La Nouère

A compter de 2020, la station d'épuration de Gourville est en service.

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

1.9. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Boues produites (en tonnes de Matières Sèches)	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
Genac Bignac		
Station d'épuration communale 0516148V001	1,58	0,00
Marcillac - Lanville		
Station d'épuration communale 0516207V001	0,00	0,00
Vaux-Rouillac		
Station d'épuration 0516395V002	0,00	0,00
Douzat		
Station d'épuration de Douzat 0516121V001	0,00	0,00
Rouillac		
Station d'épuration communale	20,09	22,01

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date délibération	Objet
23/12/2019	Tarifs du service d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Pour les services délégués, les tarifs concernant la part de la société délégataire sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

A compter du 1er janvier 2020, les tarifs sont harmonisés. Le montant de la redevance, hors taxes et redevances agence de l'eau, comprenant la part exploitant et la part collectivité est fixé à :

Part fixe annuelle : 80,00 € HT

Part proportionnelle : 2,02 € / m3

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

2.1.2. Tarifs domestiques

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- **Genac Bignac**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	84,60 €	**80,00 €**	-5,44 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,0600 €/m3	2,0200 €/m3	90,57 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2500 €/m3	**0,2500 €/m3**	0 %
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	%

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

- **Marcillac - Lanville**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	73,66	**80,00 €**	8,6 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	0,8475c	2,0200 €/m3	138,3 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2500	**0,2500 €/m3**	0%
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	0 %

- **Vaux-Rouillac**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	80,00	**80,00 €**	0 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Aucune donnée disponible			
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	2,0000	2,0200 €/m3	1%
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2500	**0,2500 €/m3**	0%
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	0 %

- **Douzat**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	45,45	**80,00 €**	76,02 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,9100	2,0200 €/m3	5,76 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2500	**0,2500 €/m3**	0 %
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	0 %

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

- **Ecarts Rouillac et St Cybardeaux**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020 (*)	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	59,0600 €	**45,06 €**	-23,70 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique	1,7161 €/m3	0,9100 €/m3	-46,97 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2500		
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel		**35,80**	
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique		1,142 €/m3	
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte		**0,2500 €/m3**	
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	0 %

(*) Tarif 2020 : A titre informatif car les écarts de Rouillac et Saint Cybardeaux ont intégrés le contrat d'affermage de « Rouillac »

- **Rouillac**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Rouillac			
Abonnement annuel	0,00	**45,06 €**	
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Rouillac			
Tranche unique	0,9500	0,9100 €/m3	-4,21 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Aucune donnée disponible			
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Rouillac			
Abonnement annuel	34,9384 €	**35,8000 €**	2,47 %
Part Fixe - Autres tarifs (€ HT/an)			
Abonnement par abonné collecté	29,4305 €	**30,1551 €**	2,47 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Rouillac			

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Tranche unique	1,1100	1,1420 €/m3	2,88 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Rouillac			
Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,2500	**0,2500 €/m3**	0%
Taux de TVA (1)	10 %	**10 %**	0 %

- **Gourville (Cne déléguée de ROUILLAC)**

TARIFS	1er janvier 2019	1er janvier 2020	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel		**80,00 €**	
Part proportionnelle (€ HT/m3)			
Tranche unique		2,0200 €/m3	
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m3)			
Redevance modernisation des réseaux de collecte		**0,2500 €/m3**	
Taux de TVA (1)		**10 %**	

2.2. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3 HT/an) sont :

Service	Facture type	1er janvier 2019	1er janvier 2020
Genac Bignac	Part de la collectivité	211,80 € HT	**322,40 € HT**
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	**30,00 € HT**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00 %**
	Montant de la TVA	24,18 €	**35,24 €**
	Total HT	241,80 €	**352,40 €**
	Total TTC	265,98 €	**387,64 €**
Marcillac Lanville	Part de la collectivité	175,36 € HT	**322,40 € HT**
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	**30,00 € HT**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00 %**
	Montant de la TVA	20,54 €	**35,24 €**
	Total HT	205,36 €	**352,40 €**
	Total TTC	225,90 €	**387,64 €**
Vaux Rouillac	320,00 € HT	320,00 € HT	**322,40 € HT**
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	**30,00 € HT**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00 %**
	Montant de la TVA	35,00 €	**35,24 €**

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

Service	Facture type	1er janvier 2019	1er janvier 2020
	Total HT	350,00 €	**352,40 €**
	Total TTC	385,00 €	**387,64 €**
Douzat	Part de la collectivité	274,65 € HT	**322,40 € HT**
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	**30,00 € HT**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00 %**
	Montant de la TVA	30,47 €	**35,24 €**
	Total HT	304,65 €	**352,40 €**
	Total TTC	335,11 €	**387,64 €**
Ecarts Rouillac et Saint Cybardeaux	Part de la collectivité	264,99 € HT	**154,26 € HT**
	Part du délégataire		**172,84 € HT**
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	**30,00 € HT**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00 %**
	Montant de la TVA	29,50 €	**35,71 €**
	Total HT	297,99 €	**357,10 €**
	Total TTC	324,49 €	**392,81 €**
Rouillac	Part de la collectivité	114,00 € HT	**154,26 € HT**
	Part du délégataire	168,14 € HT	**172,84 € HT**
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	30,00 € HT	**30,00 € HT**
	Taux de TVA	10,00 %	**10,00 %**
	Montant de la TVA	31,21 €	**35,71 €**
	Total HT	312,14 €	**357,10 €**
	Total TTC	343,35 €	**392,81 €**
Gourville	Part de la collectivité		**322,40 € HT**
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte		**30,00 € HT**
	Taux de TVA		**10,00 %**
	Montant de la TVA		**35,24 €**
	Total HT		**352,40 €**
	Total TTC		**387,64 €**

- Nombre de factures annuelles : 2
- Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : 1

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

Récapitulatif des tarifs au 1er janvier 2019 :

Service	Exploitant	Collectivité	Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA	TOTAL (€TTC)	Abonnés	Prix du m3 (pour une facture 120 m3 TTC)
Genac-Bignac	0,00	211,80	30,00	24,18	265,98	150	**2,22**
Marcillac-Lanville	0,00	175,36	30,00	20,54	225,90	167	**1,88**
Rouillacais (Douzat-)	0,00	274,65	30,00	30,47	335,12	116	**2,79**
Rouillacais (Ecarts Rouillac -St Cybardeaux)	0,00	264,99	30,00	29,50	324,49	153	**2,70**
Rouillac	168,14	114,00	30,00	31,21	343,35	727	**2,86**
Vaux Rouillac	0,00	320,00	30,00	35,00	385,00	142	**3,21**
Total (pondéré par les abonnés)	**84,01**	**179,91**	**30,00**	**29,39**	**323,32**	**1 455**	**2,69**

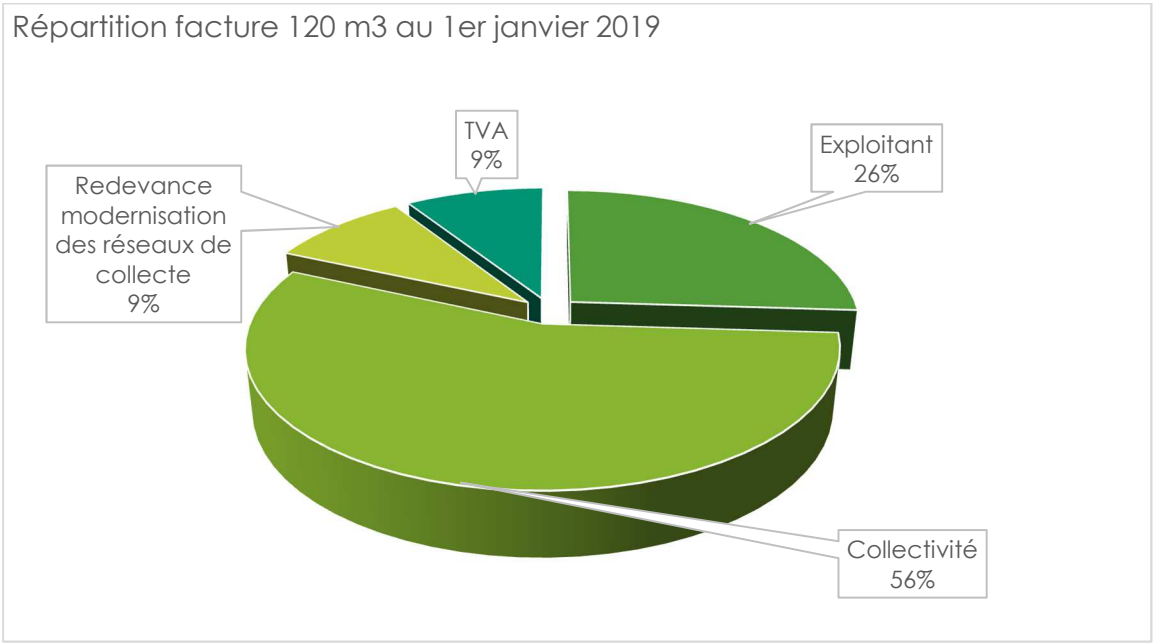

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

Récapitulatif des tarifs au 1er janvier 2020

Service	Exploitant	Collectivité	Redevance modernisation des réseaux de collecte	TVA	TOTAL (€TTC)	Abonnés	Prix du m3 (pour une facture 120 m3 TTC)
Genac-Bignac	0,00	322,40	30,00	35,24	387,64	146	**3,23**
Marcillac-Lanville	0,00	322,40	30,00	35,24	387,64	204	**3,23**
Rouillacais (Douzat-)	0,00	322,40	30,00	35,24	387,64	116	**3,23**
Rouillacais (Ecarts Rouillac -St Cybardeaux)	172,84	154,26	30,00	35,71	392,81	140	**3,27**
Rouillac	172,84	154,26	30,00	35,71	392,81	726	**3,27**
Vaux Rouillac	0,00	322,40	30,00	35,24	387,64	124	**3,23**
Gourville	0,00	322,40	30,00	35,24	387,64		**3,23**
Total (pondéré par les abonnés)	**102,80**	**222,39**	**30,00**	**35,52**	**390,72**	**1456**	**3,26**

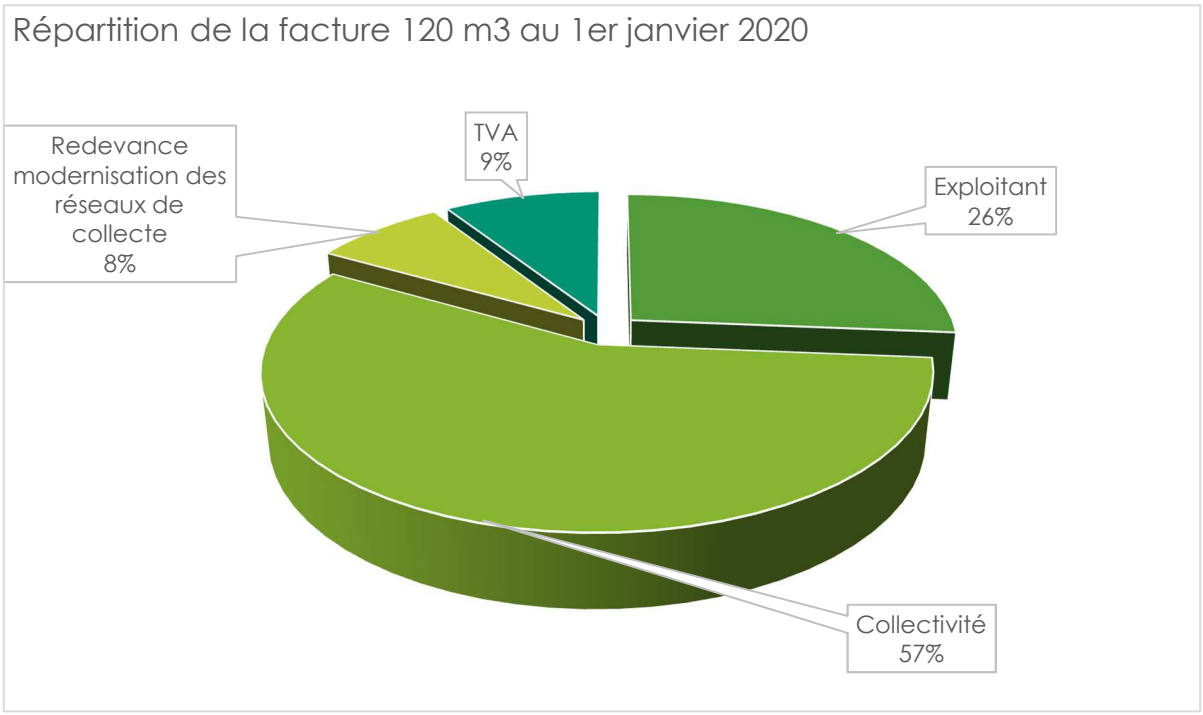

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

2.3. Recettes

- **Régie**

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	126 162,28	**132 456,33**
Dont abonnement	-	**52 575,24**
Régularisations (+/-)	-	**-3 565,13**
Total recettes de facturation	**126 162,28**	**128 891,20**
Recettes de raccordement	2 000,00	**2 500,00**
Prime de l'Agence de l'Eau	19 676,00	**21 534,00**
Autres recettes (Contrôles ventes + redevances majorées pour non raccordement)	257,68	**7601,28**
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	-	**14 586,20**
Total des autres recettes	**21 933,68**	**46 221,53**
Total des recettes	**148 095,96**	**175 112,73**

- **Rouillac**

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique	64 234,92	58 434,50
Régularisations (+/-)	-3 208,30	-2 622,16
Total recettes de facturation	**61 026,62**	**55 812,34**
Total des recettes	**61 026,60**	**55 812,34**

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Redevances assainissement abonnés	97 661,27	**94 323,19**
Dont abonnements	24 625,73	**26 018,83**
Régularisations (+/-)	0,00	**-936,13**
Total recettes de facturation	97 661,27	**93 387,06**
Agence de l'eau – Redevance modernisation des réseaux	16 905,90	**15 377,50**
Total des recettes	114 567,17	**108 764,56**

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

Récapitulatif des recettes de facturation :

	Collectivité	Exploitant
Régie	128 891,20	
Affermage	55 812,34	93 387,06
Total recettes de facturation	**184 703,54 €**	**93 387,06 €**

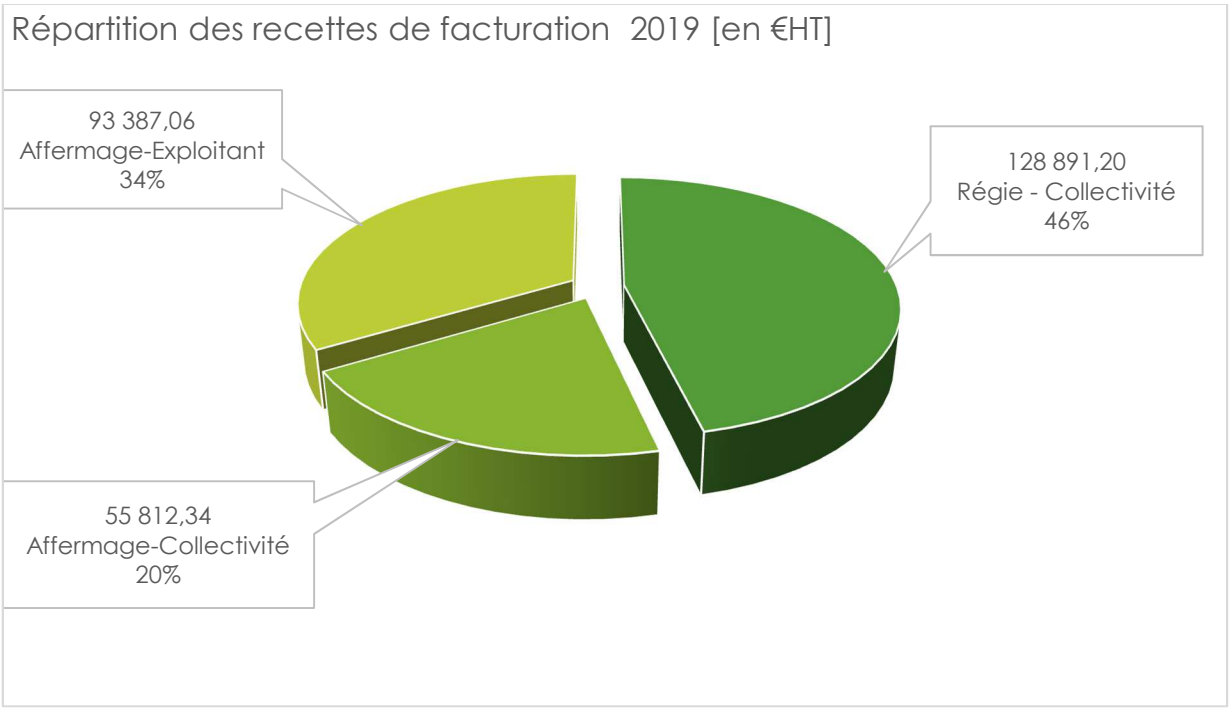

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$taux\ de\ desserte\ par\ les\ réseaux\ d'eaux\ usées = \frac{nombre\ d'abonnés\ desservis}{nombre\ d'abonnés\ potentiels} * 100$$

Pour l'année 2019, les taux de desserte par les réseaux d'eaux usées sont les suivants :

Entité de gestion	Taux de desserte 2018	Taux de desserte 2019
Genac-Bignac	100	**100**
Marcillac-Lanville	100	**100**
Rouillacais -Douzat	100	**100**
Rouillacais-Ecarts Rouillac -St Cybardeaux	100	**100**
Rouillac	100	**100**
Vaux Rouillac	100	**100**

⇨ **Indice de la collectivité** (*) **pour l'année 2019 : 100%**

(*) Calculé à partir des taux de desserte des entités et pondéré par le nombre d'abonnés

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires)	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	oui : 10 points non : 0 point
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	1 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		**120**

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points													Total
	VP.250	VP.251	VP.252	VP.253	VP.255	VP.256	VP.254	VP.257	VP.258	VP.259	VP.260	VP.261	VP.262	
Genac Bignac	10	5	10	5	15	15	oui	10	10	10	10	10	5	**120**
Marcillac - Lanville	10	5	10	5	11	10	oui	10	10	0	0	0	5	**81**
Vaux-Rouillac	10	5	10	5	15	15	oui	0	10	10	10	10	0	**100**
Douzat	10	5	10	5	10	15	oui	10	10	10	0	0	0	**85**
Rouillac	10	5	10	5	15	0	oui	10	10	0	10	0	0	**75**
Ecarts Rouillac et St Cybardeaux	10	5	10	5	10	15	oui	10	10	10	0	0	0	**85**

⇨ **Indice de la collectivité pour l'année 2019 : 85**

Indice pondéré par le linéaire de réseau

3.3. Conformités : collecte des effluents (P203.3), équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3), performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
Genac Bignac						
Station d'épuration communale	0516148V001	Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement	350	100	100	En attente décision du service Police de l'eau
Marcillac - Lanville						
Station d'épuration communale	0516207V001	Traitement biologique par lagunage naturel	450	100	100	100
Vaux-Rouillac						

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
Station d'épuration	0516395V002	Filtres plantés de roseaux	350	100	100	100
Douzat						
Station d'épuration de Douzat	0516121V001	Traitement biologique par filtre planté	400	100	100	100
Rouillac						
Station d'épuration communale	0516286V003	Traitement biologique par boues activées	2 850	100	100	100

3.4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes / Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance (P205.3)
Genac Bignac						
Station d'épuration communale	0516148V001	Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement	350	100	100	En attente décision du service Police de l'eau
Marcillac - Lanville						
Station d'épuration communale	0516207V001	Traitement biologique par lagunage naturel	450	100	100	100
Vaux-Rouillac						
Station d'épuration	0516395V002	Filtres plantés de roseaux	350	100	100	100
Douzat						
Station d'épuration de Douzat	0516121V001	Traitement biologique par filtre planté	400	100	100	100
Rouillac						
Station d'épuration communale	0516286V003	Traitement biologique par boues activées	2 850	100	100	100

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$Taux\ de\ boues\ évacuées\ selon\ les\ filières\ conformes\ à\ la\ réglementation = \frac{TMS\ admis\ par\ filière\ conforme}{TMS\ total\ évacué\ par\ les\ filières} * 100$$

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Taux de boues évacuées selon filière conforme 2019I
Genac Bignac				
Station d'épuration communale	0516148V001	Traitement biologique par lit bactérien à ruissellement	350	100
Marcillac - Lanville				
Station d'épuration communale	0516207V001	Traitement biologique par lagunage naturel	450	100
Vaux-Rouillac				
Station d'épuration	0516395V002	Filtres plantés de roseaux	350	100
Douzat				
Station d'épuration de Douzat	0516121V001	Traitement biologique par filtre planté	400	100
Rouillac				
Station d'épuration communale	0516286V003	Traitement biologique par boues activées	2 850	100

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

3.6. Renouvellement des réseaux

Taux moyen de renouvellement des réseaux :

- Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Entité de gestion	Taux moyen de renouvellement des réseaux	
	2018	2019
Genac-Bignac	0	**0**
Marcillac-Lanville	0	**0**
Rouillacais -Douzat	0	**0**
Rouillacais-Ecarts Rouillac -St Cybardeaux	0	**0**
Rouillac	0,65	**0,26**
Vaux Rouillac	0	**0**

3.7. Taux d'impayés

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.
Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes.
Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Entité de gestion	Taux d'impayés	
	2018	2019
Genac-Bignac	0	**2,52**
Marcillac-Lanville	0	**2,52**
Rouillacais -Douzat	0	**2,52**
Rouillacais-Ecarts Rouillac -St Cybardeaux	0	**2,52**
Rouillac	2,43	**8,06**
Vaux Rouillac	0	**2,52**

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 540 000,00	**0,00**
Montants des subventions en €	963 343,00	**0,00**
Montants des contributions du budget général en €	0,00	**0,00**

Le montant prévisionnel des travaux pour l'année N+1 est de 0,00 €. Les travaux prévus sont les suivants :

0

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 016 710,00	**1 005 640,00**
Montant remboursé en en €	en capital	44 037,00	**49 719,00**
	En intérêts	27 655,00	**27 499,00**

4.3. Amortissements

Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 180 851,00 € (228 485,00 € en 2018).

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2019, le service a reçu des demandes d'abandon de créance. Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 355 Euros.

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

6.1. Régie

Année 2019		Genac-Bignac	Marcillac Lanville	Rouillacais – Douzat	Rouillacais-Ecarts Rouillac et St Cybardeaux	Vaux Rouillac	Global Régie
Variables de performance							
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	3,88	7,00	3,17	3,85	4,53	**22,43**
VP.056	Nombre d'abonnés	146	204	116	140	124	**730**
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation						**143 477,45**
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	0	0	0	0	0	**0**
VP.068	Volumes facturés (m3)	16 871	13 695	8 192	15 967	3 669	**58 394**
Indicateurs descriptifs des services							
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	307	428	244	294	260	**1 533**
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0	0	**0**
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	0	0	0	0	0	**0**
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (1er janvier 2020)	3,23	3,23	3,23		3,23	**3,23**
Indicateurs de performance							
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100	100	100	**100**
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	120	81	85	85	100	**93**
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	100	100	100	**100**
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100	100	100	100	**100**
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	En attente de la décision du service de la Police de l'eau	100	100	100	100	**En attente de la décision du service de la Police de l'eau**
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0	0	**0**
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0	0	0	0	0	**0**
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	2,52	2,52	2,52	2,52	2,52	**0**

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

6.2. Rouillac

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	15,838
VP.056	Nombre d'abonnés	726
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	164 576,90
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	355
VP.068	Volume facturé	61 309
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 985
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	22,01
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	3,27
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,26
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	8,06
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100

AR PREFECTURE
016-241600303-20201214-159_14_12_2020-DE
Reçu le 15/12/2020

6.3. A l'échelle du territoire de la CDC

		Exercice 2019
Variables de performance		
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements	38 27 km
VP.056	Nombre d'abonnés	1 456
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation	308 054,35
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité	355,00
VP.068	Volume facturé	119 703
VP.182	Encours total de la dette	1 005 640,00
DC.185	Montant financier des travaux engagés	0
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	3 518
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	0.00
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	3,26
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	85
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente de la décision des Services de la Police de l'eau
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	En attente de la décision des Services de la Police de l'eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	En attente de la décision des Services de la Police de l'eau
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	En attente de la décision des Services de la Police de l'eau
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,0011